



ARRETE MUNICIPAL

N°2024-58-160-38-1

Portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024.

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS
TERRITORIAUX**

**pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial
principal de 2ème classe.**

Le Maire de MARZY,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

ARRETE

Article 1 : Tableau d'avancement

Par délibération en date du 16 octobre 2024, 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe est créé à compter du 1^{er} novembre 2024.

L'agent suivant est nommé :

<i>adjoint administratif territorial</i>	<i>adjoint administratif territorial principal de 2ème classe</i>		
--	---	--	--

Agents	Type	Niveau	Critères retenus	Date d'avancement
Madame Elise VALENTI MORANDO	par ancienneté	1		01/11/2024

Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	0	1	1	0

Total promus : 1 Nombres d'hommes : 0 - Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois de la notification à l'intéressé, en application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983.

Article 3 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera : -
Notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise au Président du Centre de Gestion, et au Comptable de la collectivité.

Fait à MARZY, le 16 octobre 2024

Louis-François MARTIN,
Maire de MARZY



Extrait du registre des Arrêtés Municipaux -

2024